

La Société Kaolinière Armoricaine innove pour un ciment décarboné

La SOKA, entreprise basée à Quessoy, sur le site de Meudon, fait partie des vingt entreprises lauréates du département du dispositif France 2030. L'entreprise s'est vu octroyer une subvention de 750 000 € par l'État, pour l'utilisation de son kaolin dans le ciment décarboné, visant à une réduction des émissions de gaz à effet de serre. Lundi 4 décembre, à l'occasion de la semaine de l'industrie, le préfet des Côtes-d'Armor a visité la SOKA.



La Soka, est une entreprise spécialisée dans l'extraction, le traitement et la transformation du kaolin, pour la fabrication de céramiques ou de charges minérales pour la nutrition animale ou les produits cosmétiques. Le site de Quessoy est exploité depuis 1951 dans la carrière de Meudon. Elle emploie 70 salariés à Quessoy.

La Kaolin : qu'est-ce c'est ?

Le Kaolin est une argile réfractaire du groupe des phyllosilicates, qui doit son nom à l'endroit de sa découverte à Kao-Ling en Chine.



À Quessoy, la Soka exploite un gisement depuis près de 70 ans. Ses kaolins sont réputés pour leurs qualités et l'entreprise pour sa technicité et ses savoir-faire.

Constitué principalement de kaolinite, le kaolin est un minéral traditionnellement utilisé dans la fabrication des céramiques, faïences, engobes, émaux. Ses nombreuses propriétés, blancheur, plasticité, opacité, viscosité, résistance, temps de prise, pouvoir couvrant, ... en ont fait une matière incontournable des procédés industriels pour les charges minérales et fonctionnelles, plus particulièrement dans les matériaux de construction, les polymères, l'élevage et la protection des cultures.

Nouvel Investissement

La société vient d'investir 5,5 millions d'euros sur le site de Quessoy. Elle propose aux cimentiers d'utiliser le kaolin, en lieu et place du clinker, constituant du ciment, très gourmand en CO2, pour décarboner

leur production. Un nouveau marché s'ouvre donc pour l'entreprise. Celui de la décarbonation du ciment. La production de ciment génère à elle seule 3% des émissions françaises de CO2. Ce clinker est produit à partir d'un acide, très générateur de CO2 et doit être cuit à très hautes températures. Le niveau de pollution du ciment est directement lié à sa teneur en clinker. Le fait de substituer le clinker par du kaolin permet automatiquement de le décarboner. Le ciment qui intègre du kaolin émet presque 6 fois moins de CO2 que le ciment à base de clinker.

En plus des 300 000 tonnes de kaolin qu'elle extrait, 150 000 tonnes supplémentaires pourraient partir vers ce nouveau marché. La réglementation va obliger les cimentiers à réduire leurs émissions d'ici 2030.

